



Union Cycliste et Pédestre Londaïse

Maison des Associations – Place Charles Camoin

83250 LA LONDE LES MAURES

Tél : 06 98 75 91 25

Courriel : ucplondaïse83@gmail.com

Site : www.ucplalonde.com



ECOLE CYCLOTOURISME DE VTT DE L'UNION CYCLISTE ET PEDESTRE LONDAÏSE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

L'école est ouverte aux enfants de 6 à 18 ans, elle sera ouverte tous les samedis après-midi de 14h00 à 17h00 pendant la période scolaire.

Les activités commenceront aux heures définies, il sera demandé aux enfants d'être présents 1/4 d'heure avant les rendez-vous fixés en fonction de la météo, des terrains d'évolution et en fonction du moment.

En cas de mauvais temps, pluie ou grosse chaleur, les séances pourront être annulées.

Il sera souhaitable que les absences ou retards soient justifiés par les parents au responsable de l'école.

Article 2

Les inscriptions sont prises durant l'année, elles seront effectives après consultation du dossier composé de :

- *la fiche d'inscription au club,*
- *l'autorisation parentale,*
- *la fiche sanitaire de liaison,*
- *un certificat médical attestant que l'enfant peut participer aux activités de l'école de cyclotourisme avec mention de la date de vaccination antitétanique.*

Article 3

Les enfants bénéficieront de l'assurance spéciale école de cyclotourisme de la FFV qui couvre toutes les activités du cyclotourisme (école, sorties club). Cette assurance est prise en charge directement par la Fédération (elle sera comprise dans le total à payer lors de la prise de licence).

Article 4

Les enfants seront licenciés à partir du 1^{er} octobre à la FFV (Fédération Française de Cyclotourisme).

La cotisation totale (licence, assurance et cotisation club, maillot) ne dépassera pas les 75 €, elle sera à verser au moment de l'inscription (à l'ordre de l'UCPL).

Les parents devront veiller à ce que les enfants arrivent aux cours de l'école avec des vélos en bon état de marche (freins, pneus, câbles, pédales etc...) munis d'une trousse de réparation (avec au minimum une chambre à air, des démontes pneus, colle et rustines) et nettoyés et graissés régulièrement.



Affilié à la FFCT sous le n° 01129
Affilié à la FFRP sous le n° 04702
Agrément Jeunesse et Sports : 83S173
Siret : 424 500 817





Union Cycliste et Pédestre Londaise

Maison des Associations – Place Charles Camoin

83250 LA LONDE LES MAURES

Tél : 06 98 75 91 25

Courriel : ucplondaise83@gmail.com

Site : www.ucplalonde.com



Article 5

Dans le cadre des jeux cyclistes et des sorties, à partir du moment où le vélo est utilisé, le PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE pour tout le monde. Les équipements tels que cuissard, maillot cycliste, gants, lunettes sont conseillés et leurs acquisitions sont laissées à l'initiative des parents.

Article 6

L'encadrement de l'école est assuré par des éducateurs formés et diplômés par la FFV ainsi que par des bénévoles confirmés de l'association.

Lors des sorties les groupes seront formés conformément à la réglementation de la FFV, deux encadrants pourront avoir sous leur responsabilité un groupe de 12 enfants maximum.

Article 7

Des sorties d'un jour voir 2, 3 ou plus pourront être organisées dans le cadre des activités de l'école. Les parents en seront avisés en temps utile et leur accord leur sera demandé.

Certaines sorties seront organisées par le Comité Départemental donc avec un encadrement issu des clubs varois.

Les enfants pourront participer aux épreuves du Critérium des jeunes et du Concours de Sécurité Routière. Ils pourront accéder aux sélections départementales, régionales et nationales en fonction de leur classement. L'équipe d'encadrement se réserve le droit de modifier la sélection en fonction de leurs capacités mai aussi de leurs présences aux séances éducatives.

Article 8

En cas d'accident, le responsable de l'école prendra toutes les dispositions utiles et nécessaires afin de permettre que le blessé soit emmené le plus rapidement possible vers un médecin, voire un hôpital le plus proche, les parents en seront avertis aussitôt par le responsable de l'école.

Article 9

Dans le cadre des activités de l'école, les enfants doivent respecter les décisions et les ordres des éducateurs. Une certaine discipline étant nécessaire au bon fonctionnement de l'école et pour que tout puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles, nous demanderons aux enfants, aux parents et aux éducateurs de respecter et de faire respecter ce règlement.

Tout manquement à ces règles (respect d'autrui, du matériel, perturbation ou absences répétées) amèneront l'encadrement à prendre des mesures adaptées (exclusion temporaire, voire définitive).

Le Comité Directeur



Affilié à la FFCT sous le n° 01129
Affilié à la FFRP sous le n° 04702
Agrément Jeunesse et Sports : 83S173
Siret : 424 500 817

